

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le **20 MARS 2019**

Berger
Levrault

ID : 031-213105612-20190320-D2019_20-DE



Ville de L'UNION

**RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS (CCA)**

JANVIER à DECEMBRE 2018

Données générales

Pour mémoire, la population de l'Union est en baisse depuis 2010 où l'on comptait 12 578 habitants. En huit années, elle est passée à 11 785 habitants soit près d'un millier de personnes en moins. (Cf. tableau ci-dessous).

On compte actuellement, sur l'Union, un nombre de personnes en situation de handicap et de personnes vieillissantes devenues handicapées, « **connues** » par la CCA, s'élevant aux alentours de 85.

Le Rapport de la CIATM 2018 (Commission Intercommunale d'Accessibilité Toulouse Métropole) relate que 6,6 % de la population unionnaise est bénéficiaire de l'AAH.

En 2015 la CAF comptait 1271 allocataires sur la commune de l'Union, dont 84 percevant l'AAH (Allocation Adultes Handicapés). Par ailleurs, la MDPH compte à ce jour, sur cette commune, 29 enfants percevant l'AEEH. Dans ces chiffres ne sont comptabilisés ni les enfants non identifiés mais porteurs d'un syndrome, ni également les personnes vieillissantes devenant ou devenues vulnérables.

Hormis cela, le constat fait en MPDH est, de manière globale, que le nombre de demandes de reconnaissance du handicap est en constante augmentation depuis ces dernières années.

En Haute-Garonne notamment, on peut avoir un traitement de dossiers (toutes demandes incluses) qui peut aller jusqu'à 300 par semaine pour les enfants et jusqu'à 700 à 800 pour les personnes adultes et seniors. La MDPH 31 rend compte d'un travail énorme. A noter, qu'elle est en charge supplémentaire, depuis quelques mois, de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) qui concerne les personnes sans solution.

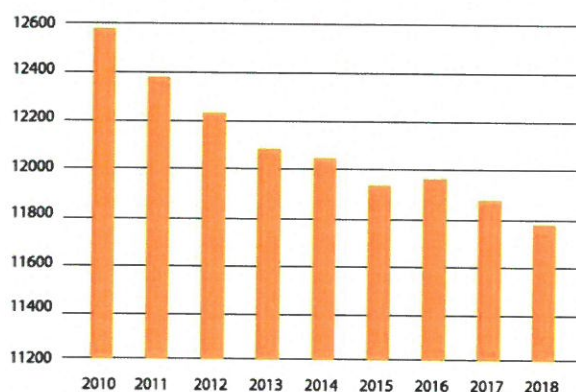
Population

QUELQUES CHIFFRES

L'Union : 11 833 habitants (au 1^{er} janvier 2019)

Pour mémoire :

- 1^{er} janvier 2018 : 11 785 habitants
- 1^{er} janvier 2017 : 11 873 habitants
- 1^{er} janvier 2016 : 11 961 habitants
- 1^{er} janvier 2015 : 11 925 habitants
- 1^{er} janvier 2014 : 12 043 habitants
- 1^{er} janvier 2013 : 12 093 habitants
- 1^{er} janvier 2012 : 12 227 habitants
- 1^{er} janvier 2011 : 12 383 habitants
- 1^{er} janvier 2010 : 12 578 habitants



La Commission Communale d'Accessibilité pour TOUS de la Commune de L'UNION :

Les missions de cette Commission créée en septembre 2014 (alors nommée Commission Communale d'Accessibilité à l'attention des personnes en situation de handicap) ont été étendues à une « **accessibilité pour tous** ». Ce qui a été pensé bénéfique pour les uns l'est devenu, par voie de conséquence, également pour les autres.

Elle se réunit, tout au long de l'année à raison de 2 à 3 fois par an et, l'ensemble des membres de la Commission sont sollicités dans des groupes de travail participatif en usage dans notre commune depuis la création de la CCA.

L'expertise de chacun est mise à contribution et le retour d'expérience de tous les usagers fait partie de la concertation et **de** l'échange des informations en flux ascendant comme montant (Transports, travaux de mise en accessibilité ERP, voirie, logements, sensibilisation du public au handicap, etc).

L'objectif de la Commission est de faire un récapitulatif régulier sur l'ensemble des actions menées sur la Commune en vue d'améliorer les conditions de vie de tous mais notamment en faveur des personnes vulnérables.

Ces actions sont menées dans toutes les transversalités inhérentes aux différentes thématiques de fonctionnement de la commune (Ad'ap, urbanisme, logements, périscolaire, loisirs, etc.).

Outre les missions que nous connaissons et que nous rappelons bien souvent à l'occasion du Bilan annuel, deux missions sont venues renforcer la fonction d'observatoire à l'échelle communale, de la CCA à savoir :

- La tenue par voie électronique de la liste des ERP du territoire la concernant
- et le suivi des Ad'ap de ces derniers.

La CCA est force de proposition au sein des différents services de la commune concernant ses missions.

SOMMAIRE :

L'UNION VILLE ACCESSIBLE :

I. Bilan annuel de la CCA 2018	P.6
II. Accès au Logement	P.7 et 8
III. Accessibilité voirie et espaces publics	P.9 à 12
IV. Accessibilité à l'information et communication	P.13 à 14
V. Accessibilité aux Transports	P 15
VI. La signalétique des ERP	P.16
VII. Le suivi des demandes des PH	P.17
VIII.Registre de recensement des personnes vulnérables	P.17
IX. Les parkings dédiés	P.17 et 18

L'UNION VILLE INCLUSIVE :

I. Formation des personnels des ERP	P.20
II. L'Accès à la culture et aux loisirs	P.20
III. L'accès à l'éducation	P.20 à 23
IV. L'accès aux sports	P.24
V. L'inclusion professionnelle	P.24
VI. L'emploi des personnes en situation de handicap	P.25
VII. Le rendez-vous annuel des <i>Rencontres Ville et handicap</i>	P.25

CHAPITRE I

L'UNION VILLE ACCESSIBLE

- I. Bilan annuel de la CCA 2018
- II. Accès au Logement
- III. Accessibilité voirie et espaces publics
- IV. Accessibilité à l'information et communication
- V. Accessibilité aux Transports
- VI. La signalétique des ERP
- VII. Le suivi des demandes des PH
- VIII. Registre de recensement des personnes vulnérables
- IX. Les parkings dédiés

I. BILAN ANNUEL DE LA CCA 2018 :

- ✓ **CCA du 10 avril 2018** : Urbanisme, Rencontres Ville et Handicap logements, Rencontres promoteurs....
- ✓ Septembre 2018 : Registre public d'Accessibilité (FALC)
- ✓ Visites des ERP Communaux 2018 pour mise aux normes d'ici fin 2018 :
 - ✚ STADE G. BEYNEY – TRIBUNES ET BUVETTE
 - ✚ MANOIR DE LA BELLE HOTESSE
 - ✚ L'UNION PAR LA TERRE
 - ✚ HALLE DE SPECTACLES
 - ✚ BIBLIOTHEQUE
 - ✚ CLUB DES AINES
 - ✚ LA POSTE 15
 - ✚ COMPLEXE ASSOCIATIF ET DE LOISIRS
- ✓ Mise en Accessibilité Site internet (étude)
- ✓ Visites accessibilité logements avant livraison et *Evaluations accessibilité : Promomidi Avenue de. Toulouse, Green city « Bel azur » Route de Bessières, Promologis Route de Bessières*
- ✓ 9èmes Rencontres Ville et Handicap : *Journées de sensibilisation au handicap à :*
 - ✚ La MJC : 23 octobre 2018,
 - ✚ Les ALAE/ALSH début octobre 2018,
 - ✚ Partage d'un goûter brioches ADAPEI/UNAPEI au profit vacances loisirs d'enfants en situation de handicap défavorisés.
- ✓ **CCA du 3 décembre 2018** : Accessibilité Hôtel ville – récapitulation des logements adaptés et adaptables 2018- Voirie cheminements – Point sur 1^{ère} phase travx ERP – Transports - 9èmes rencontres Ville et Handicap Infos OPEN DATA.

II. ACCES AU LOGEMENT :

A préciser que par logements « accessibles » on entend des logements auxquels on peut accéder jusqu'à la porte d'entrée, quant aux logements « adaptables » ou adaptés, cela cible l'intérieur même du logement.

La liste des logements collectifs, à caractère social ou non, respectant ces obligations réglementaires en matière d'accessibilité, est consultable en Mairie (service de l'Urbanisme).

A ce jour la commune compte 9 personnes en situation de handicap logées sur l'Union en logements sociaux.

LES LIVRAISONS 2018 :

Les opérations logements qui ont eu lieu de 2014 à 2016, logements financés en 2016 et livrés en 2018 :

- ✓ *La plateforme de l'Immobilier,*
- ✓ *Cruz Rivera,*
- ✓ *Acantys,*
- ✓ *Promomidi,*
- ✓ *Green City.*

Ces programmes ont été visités en cours de travaux ainsi qu'en fin d'achèvement et les remarques de la Commission accessibilité ont été, en partie, prises en compte par les promoteurs.

LES TRAVAUX 2018 :

Des retards dans les chantiers 2017 ont entraîné un report dans l'avancement des travaux à partir de mars 2018. Il s'agit de :

- ✓ Promomidi – 48 logements – 25, Av. de Toulouse,
- ✓ Nexity/ADN – 405 logements – La Violette Sud,
- ✓ Green City – 30 logements – 29, Route de Bessières,
- ✓ ADN La Violette,
- ✓ Logements – 2, rue de l'Epervier,
- ✓ Les Chalets – 7 logements – 2, rue du Col du Puymorens.

A noter qu'actuellement les évaluations d'accessibilité et d'adaptabilité selon les divers types de handicap, sont consultables sur le site de la mairie. En effet, chaque visite finale de logement fait l'objet d'un relevé sur l'état d'accessibilité et d'adaptation possible du logement.

Les promoteurs et bailleurs sociaux :

Lorsque ces derniers sont reçus, il leur est indiqué l'ensemble des éléments qu'il serait souhaitable de considérer en amont de leurs projets et par voie de conséquence, du dépôt de permis de construire.

La Charte d'urbanisme en cours d'élaboration, se verra adjoindre un « **Guide pratique de Confort d'usage** » qui, comme son nom l'indique, consiste en un « **PLUS** » par rapport à la norme réglementaire, visant vers un meilleur confort pour la personne quel que soit le type de handicap qui la concerne, cela valant pour TOUS les types de handicap.

Il est évident que ce qui sera étudié avec un promoteur en amont de son projet, ne pourra être que bénéfique pour le confort d'usage. Par ailleurs il faut savoir qu'en matière de logements neufs cela est parfaitement faisable et n'entraîne pas nécessairement un surcoût, voire peu élevé le cas échéant.

Ce guide prend appui sur le Cahier de préconisations en matière de logements sociaux élaborés par Toulouse.

Après la relecture effectuée récemment en décembre par la Direction ministérielle d'Accessibilité (DMA), ce cahier verra le jour au printemps et sera applicable à l'échelle de Toulouse Métropole qui regroupe les 37 communes environnantes.

D'autre part, il n'est pas inutile de rappeler à nouveau que l'ordre des architectes a signé en 2012 une Charte d'engagement pour l'accessibilité, le confort d'usage et la conception universelle de l'accessibilité avec 4 grandes associations représentatives du handicap : l'UNAPEI, l'APF, l'UNISDA, et la CFPSAA et, qu'il serait nécessaire d'apporter une attention particulière à cette Charte.

Les Chartes ne sont pas des textes législatifs mais sont des engagements relativement solennels pris non seulement en faveur d'une collectivité mais également destinés à responsabiliser les usagers vis-à-vis de règles établies en matière de bon usage.

III. L'ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS :

La « Signalétique voirie » s'effectue en lien avec la Métropole.

A noter que la compétence concernant l'élaboration du PAVE a été transférée à Toulouse Métropole depuis le 1er janvier 2016.

1. Les travaux de voirie :

Les travaux d'aménagement de voies et de réfection des trottoirs prennent en compte la réglementation accessibilité.

En cas d'impossibilité technique les projets sont présentés devant une Commission d'accessibilité (groupe de travail de Toulouse Métropole) puis en Préfecture pour obtention d'une dérogation.

Travaux en cours (ou finitions) au 1er décembre 2018 :

Des travaux sont en cours ou viennent tout juste de se terminer (finitions en cours) :

Sous maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole :

- **Linéo 9** : 2,1 M€ budget Linéo (Tisséo) + budget Métropole couche de roulement RD888
 - Ouverture en septembre 2018 – finitions en cours en décembre 2018
- **Projet Urbain Partenarial (PUP) Violettes** : 5,6 M€
 - Travaux en cours en décembre 2018 (voies PUP + giratoire intersection Violettes + Route de Bessières : plateau ralentisseur sur chemin des Violettes)
- **Avenue des Hortensias** : 677 k€ dont 40 k€ Tisséo et 180 k€ budget Cyclable
 - Réaménagement complet avec création piste cyclable bidirectionnelle
 - Travaux de janvier à novembre 2019 – finitions en cours en décembre 2018
- **Rue du Col de Puymorens** : 230 k€
 - Réfection trottoirs + chaussée + création d'espaces verts
 - Travaux de septembre 2018 à mars 2019 pour les finitions en cours en décembre 2018
 - CR de la « CCA pour Tous » du 3 décembre 2018 – Commune de L'UNION Page 5
- **Boulevard des Fontanelles** : mise en conformité de 4 quais de bus
 - Travaux à partir de mi-octobre - 116 K€ (Tisséo) – finitions en cours en décembre 2018
- **Avenue des Pyrénées** : mise aux normes de l'arrêt de bus « Vence »
 - Travaux novembre 2018 : 4,5 k€ (Tisséo)
- **Lac de Saint-Caprais** : 200 k€ (budget Cyclable)
 - Création d'une passerelle au-dessus de la Sausse
 - Travaux d'octobre 2018 à septembre 2019
 - La passerelle sera conçue en acier corten minimisant les besoins d'entretien.
- **Impasse du Colibri** : 93 k€
 - Réfection de la voirie suite aux travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées
 - Démarrage le 03/12/2018, fin des travaux fin janvier 2019

Travaux achevés :

- **Voie verte allée de Port-Vendres** (fin de travaux début 2018 : 29k€)
- **Carrefour Gavarnie – Biarritz – Montcalm** :
 - 300 k€ dont 50 k€ Tisséo
 - Travaux juin à octobre 2018
- **Rue des Tulipes** : 6 k€
 - Stationnement en chicane + zone 30 + double sens cyclable
 - Travaux avril – mai 2018

Ces travaux correspondent à de la signalisation et permettent de restituer aux piétons les cheminements sur trottoir en les préservant du stationnement.

Cependant il ne s'agit pas de travaux d'infrastructure et donc pas d'une mise en conformité des largeurs.

- **Route de Bessières** : travaux de création d'une piste cyclable, d'un plateau ralentisseur ainsi que des travaux d'amélioration des girations au niveau du rond-point Bessières / Fontanelles
 - Travaux de mi-septembre à mi-novembre environ – 230 k€ dont 52 k€ Tisséo
- **Chemin de Saint-Jean** : 275 k€ avec la participation de la Commune de St Jean et de Tisséo
 - Chantier mis en œuvre de mi-octobre à mi-novembre environ
 - Réfection de la couche de roulement, des trottoirs, création d'un îlot central, de traversées piétonnes et mise en place de coussins ralentisseurs
 - La mise en conformité des trottoirs (largeur) n'a pas pu être réalisée avec cette opération : état de l'existant (murs de soutènement), emprise foncière.

2. Les travaux sur le patrimoine bâti :

1. Chantiers ERP en cours traitant l'accessibilité :

La piscine

Le DOJO

L'école maternelle Belbèze

Ad'Ap - travaux de la première phase 2016/2017 : Hôtel de Ville, Salle des fêtes, Halte-répit, Police municipale, Crèches municipales, Les Lutins du Manoir, Cheminements extérieurs du stade Georges Beyney, la Maison des sports, Ecole élémentaire Belbèze, Groupe scolaire Borde d'Olivier. La clôture de cette opération est retardée. Les travaux sont en cours d'achèvement en cette fin d'année 2018.



<http://handicap-acces.com/images/accessibilite-des-piscines-Certu.pdf>

- Un panneau directionnel doit être installé à l'entrée du bâtiment avec pictogrammes également pour déficit intellectuel (ex la piscine Chapou aux Amidonniers).
- Il est prévu de mettre à disposition un dispositif de mise à l'eau ainsi qu'un fauteuil Handicap adapté aux équipements de type piscine (amphibie pour éviter la rouille) pour permettre à une personne invalide d'accompagner son enfant en bord de piscine ou pour son usage personnel pour accéder à la piscine (plutôt que la phrase suivante : afin de permettre soit pour une personne invalide d'accompagner son enfant jusqu'au bord piscine, soit pour se transférer elle-même dans la piscine).

Concernant l'appareil destiné à la mise à l'eau, Il semblerait que le dispositif de type élévateur hydraulique apporte le plus d'autonomie à la personne en situation de handicap (rotation du dispositif notamment).

La descente dans l'eau peut être effectuée avec les échelles de bassin.

La gestion des chiens d'aveugles est à l'étude.

- Prévoir un plan multisensoriel des lieux, à l'accueil, des portes de vestiaires contrastées visuellement.
- Le positionnement de balises audios ou sonores est à l'étude.

2. Opérations à venir :→ **Le multi-accueil**→ **La MJC**→ **Ad'Ap : travaux de mise en conformité des ERP de la 2^{ème} tranche**

Le démarrage de l'opération de travaux de mise en conformité des ERP de la 2^{ème} tranche est escompté en 2019. Il s'agit essentiellement de mises en conformité de sanitaires, d'escaliers, de largeurs de passages et de portes.

ESTIMATIONS - ERP 2018	€HT	€TTC
STADE G. BEYNEY – TRIBUNES ET BUVETTE	33 404,50	40 085,40
MANOIR DE LA BELLE HOTASSE	14 046,43	16 855,72
L'UNION PAR LA TERRE	7 182,30	8 618,76
HALLE DE SPECTACLES	3 578,78	4 294,54
BIBLIOTHEQUE	8 481,00	10 177,20
CLUB DES AINES	39 992,66	47 991,19
LA POSTE (AMENAGEMENTS EXTERIEURS)	15 396,15	18 475,38
COMPLEXE ASSOCIATIF ET DE LOISIRS	10 261,50	12 313,80
TOTAL	132 343,32	158 811,98

Les sites du Club des Aînés et du stade G. Beyney sont les plus impactés par les travaux.

La mise en conformité du Château de Malpagat serait traitée avec la réalisation d'une opération de réfection globale du site, à l'étude (mise en accessibilité, isolation, etc.).

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Le Registre Public d'Accessibilité, mis à disposition sur le site Internet de la Ville, est remis aux gestionnaires, aux utilisateurs à l'occasion de visites des sites avant travaux.

Les registres publics d'accessibilité des ERP Communaux :

La liste des E.R.P. publics et privés présents sur la commune et l'avancement de leur démarche de mise en accessibilité font l'objet d'un point spécifique sur le site internet de la Commune pour une consultation à disposition de tous.

Les établissements communaux en possession de ces registres à fin décembre 2018 sont les suivants :

- ✓ L'Hôtel de Ville
- ✓ La Salle des Fêtes
- ✓ L'ensemble des groupes scolaires maternels et élémentaires
- ✓ La Police municipale
- ✓ La crèche les Lutins du Manoir

- ✓ Le complexe associatif et de loisirs

Restant à effectuer : Le cinéma

- ✓ Les crèches municipales
- ✓ La Halte-garderie
- ✓ Le stade Georges BEYNEY :
- La Maison des Sports
- Les tribunes de Football
- **Restant à effectuer :**
- *La salle de réception C1*
- *Le terrain de squash*
- *L'aire couverte et tennis*
- *Les C300 et DOJO*
- *La salle de gym et de convivialité C2*
- ✓ Le Manoir de la Belle Hôtesse
- ✓ L'Union par la Terre (poterie)
- ✓ La Grande Halle
- ✓ Le Club des Aînés
- ✓ La Bibliothèque

IV. L'ACCES A L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

La CCA remercie vivement le Service Communication qui est toujours à l'écoute de ses demandes et renseigne le site avec une réactivité remarquable.

1. Le Site Internet de la mairie :

- Adaptation du site :

L'inclusion numérique, projet d'innovation High Tech, est un défi maintenant relevé permettant l'accès au site internet de la Mairie à un plus large public.

La solution « Access Edition » a reçu non seulement le Trophée "La France des solutions" mais aussi le 1er Prix Sciences & Tech remis à Paris au siège du Conseil économique, social et environnemental, en présence de nombreuses personnalités, dont Mme Muriel Pénicaud Ministre du travail.

Des affichages adaptés sont installés depuis octobre de cette année sur le site, permettant aux personnes ayant des difficultés diverses de pouvoir le consulter.



- Les actualités alimentant la rubrique ACTION SOCIALE au niveau des personnes en situation de handicap et diverses thématiques sont installées et régulièrement abondées en informations comme par exemple, La Charte Ville et Handicap, obligations d'accessibilité des ERP, Maintien et aide à domicile, Avancée en âge, CCA, Registres publics d'accessibilité, MDPH etc...

2. Le journal L'Unionnais :

Quelques articles s'inscrivent dans le journal tout au long de l'année avec pour spécificité l'accessibilité ou l'inclusion des personnes en situation de handicap.

3. Le livret « offre de loisirs aux personnes vulnérables » :

Il cible les loisirs plus précisément à l'attention des personnes fragilisées qu'elles soient en situation de handicap ou vieillissantes :



Actualités

Rappel de la loi 2005

Charte Ville de l'Union/Handicap

Obligation d'accessibilité des ERP

L'Union pratique - Vie municipale - L'Union - Urbanisme - Sortir, bouger -

Maintien et aide à domicile

Avancée en âge

Commission Communale d'Accessibilité

Registres Publics d'Accessibilité (RPA)

Aide aux déplacements

Scolarité

Logements accessibles

Loisirs, culture

Liens utiles CAF

Les partenaires associatifs

Emploi

La MDPH

Divers

Sport adapté

Personnes malvoyantes et malentendantes

FALC

Les offres de loisirs de nos associations à L'Union aux personnes vulnérables

Contactez-nous - Plan du site - Mentions légales

© Conception Agence CassiWeb

V. L'ACCES AUX TRANSPORTS :

1. Le Linéo 9 :

Si nous avons de grands points de satisfaction pour l'accessibilité du Linéo 9 pour la majorité des types de handicaps, il n'en reste pas moins que, concernant le déficit intellectuel, nous avons quelques restrictions majeures.

En effet aucune signalétique n'a encore été mise en œuvre à ce jour à des fins de repérage pour la personne déficiente intellectuelle et lorsqu'on sait que la signalétique est LE moyen de repérage le plus adapté pour ce type de handicap, la question reste entière.

Ajoutons que les bruits occasionnés aux heures de pointe viennent également perturber l'écoute lors d'un voyage si des repères visuels ne sont pas prévus.

Nous dirons donc que le Linéo 9 n'est pas encore accessible à 100 %.

Ces doléances ont fait encore récemment l'objet d'un retour auprès de TISSEO et Toulouse Métropole.

2. Le Mobibus :

Pour l'instant, il existe toujours des aléas concernant les horaires de ramassage et des contraintes au niveau de l'inscription téléphonique à un ramassage une semaine avant la date effective de celui-ci. Qui peut prévoir de manière certaine s'il sera fonctionnel la semaine suivante ?

La problématique est encore en suspens.

3. Le Métro :

Il reste encore une phase à réaliser concernant l'accès des personnes déficientes intellectuelles au métro : celle de l'entrée des stations jusqu'au quai. Ce qui implique qu'actuellement « encore » le métro n'est toujours pas accessible à ces personnes bien que la publicité en ait été faite à raison de 100 %. Cette doléance a également été remontée à la direction de la SMTC ainsi qu'à Toulouse métropole.

Souhaitons que ces points soient solutionnés en 2019...

VI. La SIGNALÉTIQUE des ERP :

✓ Hôtel de ville :

Planifiée en 2016, la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville est progressivement en cours. La signalétique est réalisée selon les données de la CCA par la Direction du Service Communication.

Cela devrait constituer un modèle d'accessibilité pour les ERP dont il faudra s'occuper en suivant, en adaptant cependant à la spécificité de chacun.

La signalétique Hôtel de ville a été pensée selon un code couleur afin de rendre le guidage plus évident.

La charte graphique présentera des icônes rendant la lecture encore plus évidente.

Un totem sera disposé à l'accueil.

Les plaques en braille seront commandées une fois la signalétique en place.

- **Signalétique et panneaux d'identification des bureaux** :
 - Peinture portes Rez-de-chaussée et étage en gris bleu contrastant : réalisé
 - En cours de réalisation :
 - Plaques identification bureaux mises aux normes,
 - Les plaques en braille,
 - Bande de guidage Rez-de-Chaussée : pose en suivant,
 - Bandes signalétique couleur des portes : en suivant.

- **Balises sonores** :

Les balises sonores offrent la possibilité aux personnes déficientes visuelles d'obtenir des informations de localisation, d'orientation et de sécurité grâce à la diffusion de messages audio.

Elles ont vocation à se déclencher grâce aux télécommandes universelles ou grâce à un smartphone Apple ou Android (ou application smartphone ou Bluetooth).

Elles sont installées à l'Hôtel de Ville et la Maison des Sports et seront mises en fonction avec le déploiement de la signalétique.

- **La boucle magnétique** :

Destinée aux personnes malentendantes et non appareillés auditivement
A placer au guichet à l'Hôtel de Ville.

A noter :

- ✓ Les enfants (PMR ou pas) sont pris en charge à l'entrée des établissements de l'enfance et de la petite enfance, notamment durant le plan Vigipirate.

VII. SUIVI DES DEMANDES DES PH :

Il se fait régulièrement selon les besoins qui se manifestent. Cela se fait soit directement par téléphone ou transmission de messages à la Responsable Accessibilité/Handicap, soit directement à la MASE au service solidarité.

VIII. REGISTRE DE RECENSEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTE :

Personnes âgées, personnes handicapées, personnes seules, personnes malades.
Un registre d'inscription facultative et confidentielle (destiné à la Préfecture) est tenu par la mairie.
Il concerne la mise en œuvre du *Plan Grand Froid et du Pan Canicule*.
Contact : CCAS de la Mairie de L'Union.

IX. LES PARKINGS DÉDIÉS :

Places PMR :

Les demandes de création de places PMR font l'objet d'un examen conjoint par la Municipalité, les services de Toulouse Métropole et la Commission Communale d'Accessibilité.

Depuis 2014 la Municipalité attache une importance toute particulière au problème de stationnement automobile des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le travail a consisté dans un premier temps à effectuer un recensement des places existantes sur le domaine public mais également dans tous les lieux privés ouverts au public. En effet le pouvoir de Police du Maire s'applique dans les parkings des centres commerciaux ouverts au public.

Lors de ce comptage, il a aussi été répertorié l'état de ces emplacements de stationnement.

Progressivement, surtout lors des réfections de telle ou telle rue, les services effectuent la mise aux normes des places PMR.

De nombreuses demandes de création de places de stationnement PMR émanant de particuliers arrivent en Mairie.

Souvent ce sont les personnes qui éprouvent des difficultés à se garer en raison de leur état de santé qui sollicitent la Mairie. Mais ce sont aussi les proches et les auxiliaires médicaux qui effectuent les demandes.

En fonction du caractère social de la demande, de la situation du quartier et de l'impact pour le voisinage ou la circulation, nous demandons aux services de la Métropole de réaliser les aménagements. Lorsque la demande émane d'une personne ayant suffisamment de place pour se garer chez elle, le refus de création d'une place est malheureusement possible.

La place PMR ne doit pas se substituer à son propre parking ou garage.

Bien évidemment toute place de parking PMR doit rester accessible à toute personne nécessitant un stationnement adapté.

Les agents de la Police municipale sont hélas trop souvent sollicités lorsque des automobilistes sans scrupule se garent sur des emplacements PMR. Rappelons que stationner illégalement sur une place PMR expose le conducteur à une amende de 135 €.

La carte européenne de stationnement, établie au nom du titulaire, doit être mise en évidence sur le pare-brise de la voiture afin de permettre aux agents de la Police municipale ou aux gendarmes de vérifier. La CMI (Carte Mobilité Inclusion) est réalisée à partir de matériaux hautement sécurisés, ce qui lui confère un caractère quasiment infalsifiable. La CMI mention stationnement pour personnes handicapées ou à mobilité réduite comporte un flashcode spécifique (2DOC) qui permet aux forces de l'ordre de vérifier instantanément, 24 heures sur 24, si le titre utilisé est authentique et valide.

Cette carte n'est utilisable par le conducteur qu'à condition, qu'il accompagne de manière « effective » la personne en situation de handicap, sous peine d'une amende s'élevant à 1500 euros.

Envoyé en préfecture le 20/03/2019
Reçu en préfecture le 20/03/2019
Affiché le 
ID : 031-213105612-20190320-D2019_20-DE

Rappelons que depuis 2015, dans les communes où le stationnement est payant, l'acquittement du parking pour la personne titulaire d'une carte de « mobilité inclusion stationnement » n'est plus exigé qu'il s'agisse d'un stationnement PMR ou ordinaire.

La Municipalité compte bien évidemment sur le civisme et la responsabilité de chacun, mais se tient aussi à la disposition des administrés rencontrant des difficultés au quotidien.

CHAPITRE II

L'INCLUSION

Ou la NON-EXCLUSION ?

- I. Formation des personnels des ERP
- II. L'accès à la culture et aux loisirs
- III. L'accès à l'éducation
- IV. L'accès aux sports
- V. L'inclusion professionnelle
- VI. L'emploi des personnes en situation de handicap
- VII. Le rendez-vous annuel des rencontres Ville et handicap



I. FORMATION DES PERSONNELS DES ERP :

Nous avons préparé et organisé la formation relative à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu périscolaire. Ces stages se dérouleront en février 2019 pour 13 agents de notre collectivité :

- ✓ 6 agents ALSH/ALAE,
- ✓ 2 ATSEM,
- ✓ 2 agents de la Halte-Garderie,
- ✓ 3 agents du service école cantine
- ✓ 2 agents extérieurs (mairie d'Aucamville).

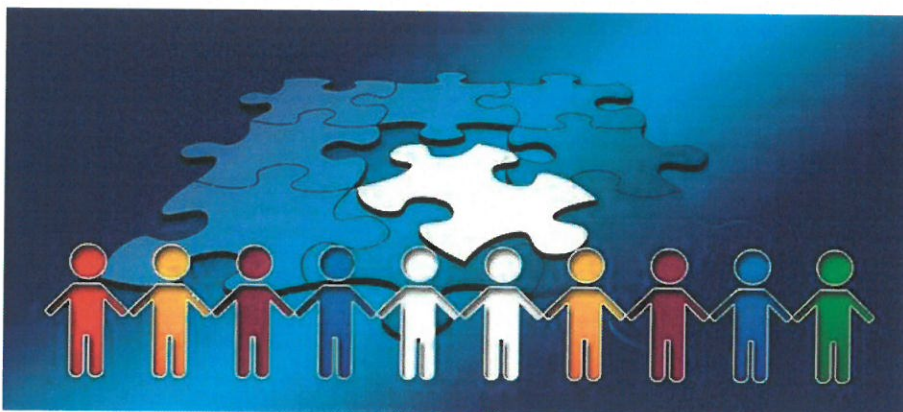
Il est à noter que l'ensemble des travaux de mise en conformité au titre de l'accessibilité de nos ERP communaux a permis de conforter l'engagement de l'ensemble des élus et des agents de la commune à la question du handicap.

II. L'ACCES à la CULTURE et AUX LOISIRS :

Nous retrouvons à nouveau différentes associations toujours très impliquées en la matière et citerons notamment :

- ✓ **Fauval danse,**
- ✓ **Le Country club,**
- ✓ **Le théâtre de l'Olivier** qui accueille des jeunes et adultes en situation de fragilité dans des ateliers spécifiquement adaptés,
- ✓ **Passiflore** qui accueille des enfants vulnérables tous les samedis en activité théâtre, art floral et peinture,
- ✓ **La MJC** très active et qui propose des sensibilisations au handicap,
- ✓ **Le cinéma Le Lumière** qui offre des créneaux scolaires à de jeunes autistes,
- ✓ **La bibliothèque** qui possède des livres en FALC à l'attention d'enfants déficients intellectuels, dyslexiques..., des livres audio et documents sonores, livres à gros caractères, étagères à niveau abaissé, liseuse...
- ✓ **La ludothèque** dont les portes sont ouvertes depuis longtemps aux enfants fragilisés, qu'ils soient ou non en provenance de structures médicosociale ou du milieu ordinaire, etc...

III. L'ACCES A L'EDUCATION :



1. Le scolaire :

NB : L'**AVS** peut accompagner l'enfant pendant les temps périscolaires. Article L917-1 du Code de l'Education :

« *Des accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent être recrutés pour exercer des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire de ces élèves, y compris en dehors du temps scolaire.* »

2. Les temps périscolaires : ALAE/ALSH :

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :

Ce dispositif mis en place depuis 2014, dans le cadre de la réforme scolaire, est assuré dans une continuité de plus en plus marquante au niveau des ALAE/ALSH.

Nombre de paramètres auxquels nous n'avons pas de réponse nous ont contraints à un recensement difficile et encore inexact de 25 enfants fréquentant les structures périscolaires.

Actions 2018 à l'attention des enfants vulnérables :

Avant toute chose, l'ensemble des membres de la CCA (Commission Communale d'Accessibilité pour tous) tient à remercier vivement les animateurs des ALAE/ALSH pour le déploiement de ces activités de sensibilisation auprès des enfants et saluent leur implication dans ce domaine très spécifique.

a. Sur les ALAE :

- Le 1^{er} octobre 2018, organisation d'activités de sensibilisation au handicap sur le temps TAP, accompagné du « **Goûter Brioches** » mis en place grâce au partenariat entre la municipalité et **l'association Adapei31**.
En effet dans le cadre de «la Semaine de la Solidarité des Associations de l'Unapei », le CCAS de la Mairie de l'union a procédé à l'achat de brioches afin d'apporter son soutien à cette association qui s'engage pour favoriser l'accès à l'autonomie, à l'école, aux loisirs, aux soins et au travail pour les Jeunes en situation de handicap. Cette association affectera cette année les fonds recueillis pour l'organisation de vacances au bénéfice d'enfants ou adultes qui ne peuvent jamais partir (court ou long séjour). Nous remercions le CCAS de cette implication auprès des enfants et adultes se trouvant dans ce cas de figure.
- Durant la semaine du 3 au 7 décembre, à nouveau, organisation d'une **semaine de sensibilisation au handicap** à l'ALAE Borde d'olivier élémentaire.
Des ateliers ont été mis en place pour aborder de manière ludique les difficultés de mise en situation de handicaps divers. Des débats ont eu lieu sur des thématiques abordant la différence et les enfants ont également eu l'occasion de pratiquer divers handisports. Ces ateliers avaient pour objectif d'élaborer une réflexion de la part des enfants concernant la différence et l'inclusion des personnes en fragilité.

Voici les diverses activités proposées sur L'ensemble des différentes structures périscolaires et qui méritent d'être relevées :

Borde d'Olivier maternel	<p><u>Dominos tactiles</u> : cette activité avait pour but de simuler un handicap visuel afin que les enfants fassent appel à un autre sens que la vue pour associer deux dominos</p> <p><u>Lecture d'histoires</u> : emprunt de livres auprès de la bibliothèque qui ont permis de déclencher un temps d'échange et de réflexion avec les enfants sur la thématique de la différence</p> <p><u>Dessin à l'aveugle</u> : les enfants ont dessiné les yeux bandés, en étant guidés par un camarade pour tenter de faire deviner l'objet dessiné au reste du groupe. Cette activité a permis de sensibiliser les enfants à d'autres moyens de perception que la vue et coopérer pour mieux jouer ensemble</p>
Borde d'Olivier élémentaire	<p><u>Parcours du guide et de l'aveugle</u></p> <p><u>Cible à l'aveugle</u> : les enfants avaient la consigne de tirer dans des cages de foot avec les yeux bandés</p> <p><u>Parcours à l'aveugle</u> : l'idée étant de se déplacer en ne faisant appel qu'à sons sens de l'écoute</p> <p><u>Basket assis</u> : à travers une activité ludique, une réflexion sur l'accès au sport malgré son handicap, a pu être engagée</p> <p><u>Kim toucher</u></p> <p><u>Dessiner c'est gagner à l'aveugle</u></p> <p><u>« Handihand »</u> : jeu d'handball remanié de manière à utiliser sa dextérité plutôt que le sens de la vue, la parole ou l'audition</p>
Belbeze maternel	<p><u>Parcours à l'aveugle</u> : les enfants étaient guidés par un autre camarade pour réaliser un parcours les yeux bandés</p> <p><u>Kim goût</u> : à la découverte de sensations gustatives les yeux bandés</p> <p><u>kim toucher</u> : à la découverte de sensations tactiles les yeux bandés</p> <p><u>Initiation à la langue des signes</u> : découverte de mots simples en utilisant ses mains</p>
Belbeze élémentaire	<p><u>Parcours à l'aveugle</u> : parcours de motricité avec les yeux bandés</p> <p><u>Organisation de débats</u> : aborder la thématique de la différence à travers les mots d'enfants</p>
Montizalguier maternel	<p><u>Loto des senteurs</u> : à travers ce jeu ludique, les enfants ont tenté de mettre des mots sur des odeurs</p> <p><u>Parcours à l'aveugle</u></p> <p><u>Parcours pieds attachés</u> : les enfants devaient faire appel à une plus grande coordination pour réaliser un parcours en ayant leur pied lié à celui de leur camarade</p> <p><u>Kim toucher</u></p>
Montizalguier élémentaire	<p><u>Dessiner c'est gagné à l'aveugle</u> : les enfants avaient pour consigne de faire deviner des images en dessinant les yeux bandés</p> <p><u>Kim gout</u></p> <p><u>Parcours extérieurs à l'aveugle</u></p> <p><u>Danse avec un handicap</u> : pratique de la danse avec les pieds attachés ou sur une seule jambe</p> <p><u>Partie de pétanque sur fauteuil</u></p> <p><u>Langue des signes</u></p> <p><u>Parcours sur siège à roulettes</u> : utilisation uniquement de ses mains.</p>

- Participation des enfants à l'élaboration d'objets destinés à la vente lors du **marché de Noël de l'Union**, pour récolter des fonds dans le cadre du **Téléthon**.

Exemple d'activités réalisées par les enfants : création de pendentifs, bracelets Brésiliens, cartes de vœux, bracelets en perles, porte-clefs crocodiles, fabrication de sapins en bois.

b. Sur l'ALSH :

- Organisation de semaines thématiques avec possibilité d'emprunt de la mallette du SIAM. Mise en place d'activités spécifiques pour mettre les enfants « en situation de handicap ».
Exemple d'ateliers :
 - Parcours les yeux bandés pour favoriser l'utilisation d'autres sens,
 - Jeux autour de la surdité,
 - Jeux tactiles,
 - Ceci foot,
 - Lectures thématiques sur les différences (physiques, culturelles, mentales, sensorielles) pour permettre des temps d'échange et de débats,
 - Utilisation de 3 poupées avec un handicap physique identifié, de manière à mettre les enfants en situation de trouver des solutions pratiques permettant aux poupées de s'intégrer.

Les actions réalisées s'inscrivent dans une continuité et pourront être reconduites chaque année.

Par ailleurs d'autres projets sont prévus pour l'année 2019 :

- Suite à la création d'un **abécédaire de la solidarité** imaginé par les enfants des ALAE Borde d'Olivier et Montizalguier maternel, nous projetons de créer des **sets de tables** individuels à destination de tous les enfants fréquentant les structures périscolaires.
- Une réflexion a été engagée de la part de la municipalité afin de prévoir **l'embauche d'un agent supplémentaire**, qui aurait pour mission de prendre en charge l'accompagnement et le suivi des enfants porteurs de handicap, sur les structures extrascolaires.
- Une **formation handicap** a été programmée pour permettre de faciliter le travail des professionnels face aux problématiques de handicap rencontrées quotidiennement. De plus des temps **d'échange de pratiques** sont organisés en partenariat avec les Francas pour parfaire les connaissances des agents.

IV. L'ACCES AUX SPORTS :



- La piste d'athlétisme est utilisable chaque jour de la semaine entre 9h et 17h dans le cadre d'un partage de cette structure sportive.
- Utilisation des locaux du Tir à l'arc.
Notons à ce propos que chaque année au mois de janvier, la Mairie de L'UNION met gracieusement à disposition la Grande halle pour les compétitions régionales de tir à l'arc HANDISPORT.
Présence de deux adultes fragilisés au Club de tir.
- Créneaux piscine à l'attention des Jeunes autistes de la structure de la rue Bérat à Toulouse.
- GYM adaptée : ouverture aux Personnes en situation de Handicap.
- Volley assis/Volley santé : Création d'une section loisirs qui pratique de façon occasionnelle le volley assis. Compétition annuelle de volley assis en sport adapté.
- Pep's accueille de façon occasionnelle des personnes en situation de handicap.
- L'Union GR et danse accueille une jeune trisomique pendant au moins deux années.
- Fauval danse qui officie à la Maison des sports ouvre aux personnes en situation de handicap.

V. L'INCLUSION PROFESSIONNELLE :

Inclusion en stages Mairie ou période essai :

En 2018, la collectivité a accueilli 2 stagiaires porteurs d'un handicap, l'un au Service Restauration, le second au Centre technique, section des Espaces verts.

Une stagiaire en situation de handicap depuis le 15 octobre 2018 travaille dans le secteur administratif et ce jusqu'en juin 2019.

2 autres stagiaires en situation de handicap sont accueillis en 2019 pour le service Entretien et le service de la Communication.

VI. L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

En 2018 nous comptons 12 agents titulaires ou assimilés, en situation de handicap, qui représentent 5.83% de l'effectif total rémunéré correspondant au taux d'emploi direct.

Par ailleurs, nous finançons les établissements ESAT à hauteur de 109 273 €. Le taux d'emploi légal après financement est de 8.74%.

Pour mémoire, le seuil réglementaire est fixé à 6% de l'effectif total rémunéré (ETR).

VII. RENCONTRES VILLES ET HANDICAP :

Le rendez-vous annuel 2018 : « **Imaginons demain** » placé sous le signe de l'innovation.

Cette année, 11 communes de la Métropole, dont celle de l'Union à nouveau, se sont inscrites dans ces Rencontres afin que chacun, en situation de handicap ou pas, puisse découvrir l'aventure humaine de l'autre.

Ces Rencontres ont pour objectif de sensibiliser le grand public autour de la question du handicap, de la lutte contre les préjugés et les discriminations, pour favoriser le "vivre ensemble".

1. ALAE /ALSH : sensibilisation des enfants durant la 1ère semaine d'octobre :

- En maternelle
- En élémentaire

De nombreuses questions sur les différences observées chez « les Autres », ce qui a généré d'intéressants débats avec les enfants qui se sont véritablement approprié le sujet.

Quant aux animateurs ils sont à remercier vivement pour un investissement remarquable de leur part.

2. MJC :

Le 23 octobre, parcours à l'aveugle, découverte du braille avec Mme Mayor membre de la CCA.

3. Projet 2019 : Axer, si possible, la sensibilisation sur un handicap différent (mental et psychique).

- :- :- :- :- :- :-